

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAPITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Novembre 1874.

## Chronique générale.

Le premier numéro de la France transformée a paru : elle contient le programme politique que M. de Girardin compte défendre. Comme on va le voir, il diffère sensiblement en effet de celui de M. Aclocque, sauf en ce qui concerne la durée de l'Assemblée.

Voici le plan général du programme :

« Maintien du septennat personnel, jusqu'en 1880, tel qu'il fonctionne et sans demander à l'Assemblée des institutions qui ne peuvent que compliquer la situation.

» Prolongation jusqu'à la même époque des pouvoirs de l'Assemblée se restreignant à son rôle législatif et ne siégeant que six mois par an, en deux sessions de trois mois.

» Levée de l'état de siège, afin de rendre extérieurement au gouvernement français le caractère d'un gouvernement régulier.

» Elections partielles, ayant lieu deux fois par an à des époques déterminées, sans pression ni ingérence du gouvernement.

» Nomination, le premier dimanche de mars 1880, d'une Assemblée constituante spéciale ne devant siéger que quatre mois, et composée de 100 membres. Les membres de l'Assemblée actuelle pourront en faire partie.

» Ratification, par tous les électeurs, le premier dimanche de juillet 1880, de la constitution votée par cette Assemblée.

» Elections, le premier dimanche de septembre 1880, de la nouvelle Assemblée déterminée par la constitution.

» En cas de mort ou de démission du Président avant le 20 novembre 1880, élection immédiate de l'Assemblée constituante spéciale, l'autre continuant de siéger jusqu'après le vote de la constitution. »

Comme on le voit, c'est la septennalisation de l'Assemblée qui en est la base. Ce barbarisme, ajouté à notre langue politique, ne fera pas fortune, et nous croyons qu'il a déjà été fait suffisamment justice de ce projet, qui répugne à la raison et, qui pis est, à la conscience publique.

Un de nos confrères l'avait déjà exécuté avant son opposition. M. de Girardin, puisque c'est lui le nouveau directeur de la France, supprime les élections pour éviter d'en avoir de mauvaises, absolument comme il proposa, dans une brochure, la suppression de l'adultère par la suppression du mariage. Un beau jour, il dira gravement que le meilleur remède au phylloxera, c'est de ne plus avoir de vigne.

L'Assemblée acceptera-t-elle ce programme ? Il est bien permis d'en douter.

On lit dans le *Moniteur universel*, qui est un peu officieux, quoi qu'il en dise :

« L'Assemblée ne peut pas toujours durer ; elle ne peut pas s'éterniser sans aboutir jamais à aucune résolution ; quand bien même elle déciderait qu'elle resterait encore six ans, croit-on que les monarchistes, les conservateurs libéraux profiteraient de cette prorogation des pouvoirs de l'Assemblée par elle-même ? Point du tout ; par l'effet qu'elle produirait sur le pays, elle tournerait au

profit des radicaux peut-être, des bonapartistes plus probablement. Nous ne connaissons qu'une cause qui bénéficie sérieusement des lenteurs apportées à l'organisation de la présidence septennale, et cette cause ce n'est ni la monarchie constitutionnelle, ni la république conservatrice. Voilà pourquoi nous sommes pressés d'obtenir des lois constitutionnelles, et voilà pourquoi aussi nous sommes prêts à les payer de notre adhésion à la proposition Casimir Périer, supposé que celle-ci soit présentée de nouveau, ce que nous ne pensons pas. »

Le *Moniteur universel* obtient les félicitations du *Temps*.

On lit dans le *Courrier d'Etat* les nouvelles suivantes, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« L'opinion publique ne perd pas de vue l'affaire des complots bonapartistes. Des renseignements certains nous permettent de savoir dans quelles mains se trouvent aujourd'hui les pièces de cet interminable procès.

» Depuis le 4<sup>o</sup> août, M. le juge d'instruction Delahaye est dessaisi du dossier. Ce magistrat a donc pu prendre des vacances sans retarder d'une heure la solution d'une affaire qui intéresse à un si haut degré l'opinion publique.

» C'est le garde des sceaux, représenté par le procureur général de la cour de Paris, qui se trouve, depuis le 4<sup>o</sup> août, en possession du dossier.

» La haute dignité dont sont revêtus quelques-uns des inculpés a nécessité le changement du magistrat instructeur. On sait en effet que les grand'croix de la Légion d'Honneur doivent être jugés par une juridiction spéciale. »

Pour la première fois depuis deux ans, les correspondances Havas laissent échapper quelque lumière sur les horreurs de la guerre d'Espagne.

Aussi bien les lueurs des incendies allumés par les républicains autour d'Irun vont des Pyrénées se projeter sur l'Europe. Et les grandes cours politiques savent à présent à quelle sorte de pouvoirs elles prêtent main forte depuis 1830. Nous l'avons dit souvent, mais en vain ; les gouvernements d'Europe se sont faits les auxiliaires de la révolution d'Espagne ; c'est comme s'ils avaient voulu l'accréditer et l'absoudre chez eux-mêmes ; et quelques-uns y ont trop bien réussi.

## Conséquences budgétaires du projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

L'exposé des motifs du projet de loi est complété par un compte-rendu des dépenses qu'entraînerait son adoption.

Voici, en résumé, ces dépenses :

1<sup>o</sup> Dépenses résultant de l'entretien des cadres, 144,544,644 fr. ; ce qui permet de réaliser sur les dépenses correspondantes portées au budget de 1875 près de 43 millions d'économie ;

2<sup>o</sup> Dépenses résultant de l'entretien de l'effectif en simples soldats, 178,905,108 fr. ; ce qui entraîne une augmentation de dépenses de 32,843,000 fr., que le rapport s'efforce de démontrer comme apparente, et réduite à 20,126,480 fr.

En définitive, il s'agirait d'une augmentation de 7,216,000 fr., répondant à un ac-

croissement définitif de 2,147 hommes et 14,702 chevaux.

Le budget normal s'élèverait dorénavant à 544,000,000 fr., et la dépense réelle serait de 486,832,000 fr., ce qui correspondrait à un effectif total entretenu de 448,049 hommes.

D'après le rapport, l'écart (174 millions) entre le budget français (486 millions 832,000 fr. pour un effectif de 448,049 hommes) et le budget allemand (340,099,748 hommes), se réduit, par le calcul, à 67 millions, mais le gouvernement allemand, ajoute le rapporteur, a déclaré que les crédits alloués jusqu'à ce jour étaient insuffisants.

Enfin, suivant le rapport, ces 544 millions permettent d'incorporer, chaque année, la totalité de la partie disponible de la classe, d'en garder la plus grande partie pendant quatre ans sous les drapeaux sans interruption de service, ni congés de semestre, et de conserver la deuxième partie du contingent pendant huit mois en moyenne ; ils assurent, en outre, l'organisation de l'armée territoriale.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Après les élections législatives et les élections départementales, nous n'avons point encore à nous reposer des agitations électorales.

N'avons-nous pas maintenant, et pour dimanche prochain, les élections municipales dans toute la France ?

Malgré l'esprit et la lettre des lois qui régissent l'administration communale, les élections municipales vont ouvrir une nouvelle arène aux luttes des passions de parti. Inutile de dire que c'est le parti radical qui oblige les électeurs à dénaturer l'objet du mandat municipal, et à transformer les conseils municipaux en censeurs et réviseurs de l'Assemblée nationale. Partout où ce parti l'emporte, il faut s'attendre à voir le désordre et le mépris de la loi en toutes choses.

Les journaux du parti sonnent déjà le boute-selle pour mettre en campagne tous leurs champions afin d'écarter des conseils municipaux les citoyens les plus capables et les plus honorables qui ont l'audace de ne pas emboîter le pas à la faction révolutionnaire.

Cette campagne électorale n'aura de succès que dans la minorité des communes de France ; mais ces communes donneront aux autres le spectacle de désordres qui seront peut-être une leçon profitable pour l'avenir.

A Lyon, par exemple, il est établi aujourd'hui que l'administration des radicaux a coûté à la ville un gaspillage de plus de 25 millions, sans compter les meurtres, arrestations arbitraires et autres aménités propres à ce régime. Nous ne pensons pas que Marseille en soit quitte à meilleur compte.

Les communes rurales souffriront moins que les villes de ce fléau. Nous engageons vivement nos amis à employer toute leur influence pour ne faire entrer dans les conseils municipaux que des hommes dignes d'estime et recommandables par leur bon sens, leur droiture et par leur sagesse éprouvée dans la bonne direction de leurs propres affaires, des hommes sinon riches, au moins indépendants, et que leur situation n'oblige à sacrifier à qui que ce soit la liberté de leurs actes dans les affaires de la commune.

## L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

A propos des récents troubles de l'École de Médecine, le *Constitutionnel* demande s'il ne vaudrait pas mieux écarter les Ecoles des grandes villes et soustraire ainsi les étudiants aux excitations des grands centres de population :

« C'était la pratique de l'ancienne France. L'Allemagne d'aujourd'hui ne procède pas autrement et s'en trouve bien. Ses grandes cités scolastiques ne sont point de grandes cités politiques.

» Dans la France moderne, les étudiants se portent, d'un flux immodéré, vers la capitale. La capitale est congestionnée, tandis que les facultés de province sont en proie à une anémie croissante.

» Un autre point à signaler, c'est que les écoles où le travail est le plus régulier, le plus actif et le plus fécond sont des écoles d'internes : l'École polytechnique, l'École de Saint-Cyr, l'École normale. Cette dernière même, après avoir fait l'essai de l'externat, n'est arrivée à porter des fruits qu'étant soumise au régime de l'internat. »

Ce transfèrement a déjà été projeté et a été abandonné.

La raison ? En deux mots la voici :

Ce n'est que dans les grands centres que se manifestent les maladies nouvelles que la science a intérêt à analyser ; ce n'est que là que peut se donner carrière l'anatomie.

Sous la Restauration, Charles X souhaitait que l'École de médecine fût transférée à Bourges, ville de vingt-cinq mille âmes.

— Impossible, sire, lui dirent les ministres.

— Pourquoi donc ?

— Parce que les médecins n'y trouveraient pas assez de monde à tuer !

Cela peut se faire pour toutes les spécialités, la médecine exceptée.

Une députation d'étudiants, partisans de M. Chauffard, auxquels s'étaient joints ceux qui désirent ne pas voir leurs études interrompues, s'est rendue auprès de M. le doyen et des professeurs pour les prier d'obtenir du ministre de l'instruction publique le retrait de la mesure qui ferme l'École. M. Wurtz a refusé de revenir sur la décision qu'il avait prise, et a ajouté que si la réouverture de nouveaux désordres se produisaient, l'École resterait fermée pendant un laps de temps encore plus considérable, et que des mesures disciplinaires seraient prises par le conseil supérieur de l'Université contre les perturbateurs.

L'Union reçoit des frontières d'Allemagne une lettre intéressante au point de vue de la situation de ce pays et du sort qu'il peut réserver à la France ; nous la donnons *in extenso*, assuré qu'elle peut éclairer l'opinion publique :

« La tactique que l'on attribue à M. de Bismark, mais qui, en réalité, appartient à la direction politique des affaires prussiennes, cette tactique, dis-je, est, depuis la guerre de 1870, de faire croire aux Allemands crédules et soumis que le nouvel état des choses, s'il est précaire et demande des sacrifices, c'est, entre autres raisons, parce qu'il est menacé par des rancunes et par des compétitions étrangères.

» La manœuvre n'est pas forte et n'ac-

cuse pas une bien grande dose de sens, d'esprit ou d'imagination, mais elle est, paraît-il suffisante puisqu'elle réussit, et surtout puisqu'elle a fourni aux Berlinoises le moyen de faire en Allemagne tout ce qu'ils ont voulu.

» L'objectif poursuivi aujourd'hui, sous le couvert de cette menace d'une attaque possible de l'étranger, est l'organisation de la milice Landsturm. Le moyen va recevoir son plein effet, et l'organisation va être votée; c'est fort bien, mais... il y a un mais.

» Qui paiera ces nouveaux frais? et on peut ajouter: qui paiera tout ce qui reste à faire des travaux de fortifications et d'armements commencés, mais non achevés? Il est incontestable que les ressources de l'Allemagne ne peuvent suffire à pareilles dépenses. Les sommes provenant de l'indemnité française sont depuis longtemps employées et gaspillées. Les impôts ont été augmentés partout et le pays, en général, est pauvre.

» Dans ces conditions, il n'y a que deux échappatoires pour la Prusse: l'emprunt ou la guerre, et l'un ne vaut guère mieux que l'autre.

» Que l'on essaie d'abord de l'emprunt, quoiqu'il en coûte de montrer que l'on n'a plus le sou, cela va de soi; mais l'emprunt ou les emprunts devront être des plus ronds, et on devra s'adresser à la bourse des étrangers. Où sera la garantie offerte aux prêteurs? Dans les ressources du pays? Mais il est obéré et paie déjà trop de contributions. Dans la bonne administration des deniers prêtés? Mais on a fait un tel usage de l'indemnité de guerre qu'il est à craindre qu'il n'en soit de même des sommes prêtées.

» Mais en dehors et au-dessus de ces considérations, il y a celle qui s'attache à la personne ou à l'autorité qui emprunte.

» L'Allemagne prussianisée est-elle un pays, une nation ayant son gouvernement propre, son administration, ses finances, comme tous les autres gouvernements? Evidemment non. Ainsi, on ne peut comparer l'Etat prusso-allemand à ceux, par exemple, de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et de France.

\*\*\*

Le Monde croit savoir que le successeur de Mgr Chaulet d'Outremont, transféré à l'évêché du Mans, sera M. l'abbé Fonteneau, vicaire général de Bordeaux, chevalier de la Légion d'Honneur. M. l'abbé Fonteneau est né en 1823.

M. l'abbé Fonteneau, déjà proposé pour l'évêché d'Agen pendant la dernière vacance du siège, figure parmi les candidats proposés pour recueillir la succession de Mgr d'Outremont, c'est un fait certain, mais avant-hier soir encore aucune décision n'avait été prise.

La démission de Mgr Guelette, évêque de Valence, paraît se confirmer.

\*\*\*

Les études préparatoires pour l'établissement d'un chemin de fer entre les abords du cimetière Montmartre et Méry-sur-Oise sont terminées, et le conseil général des ponts et chaussées sera très-prochainement appelé à examiner ce projet ainsi que les plans annexés des gares mortuaires à construire dans les trois grandes nécropoles *intra muros*.

D'un autre côté, le ministre des travaux publics ayant, comme nous l'avons dit, admis le principe de la concession de cette ligne à la ville de Paris, l'enquête d'utilité publique s'ouvrira dans le cours du mois de novembre, et tout fait espérer que les travaux pourront effectivement commencer sur le terrain avant le milieu de janvier.

Quant à la dépense, elle figure au projet d'emprunt pour 12 millions.

\*\*\*

L'empereur de Russie vient de conférer à M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères de France, la décoration d'Alexandre Newski.

## Etranger.

BERLIN.

Voici quelques détails sur la nouvelle arrestation du comte d'Arnim:

Vendredi matin, le comte Arnim fut interrogé de nouveau par un juge criminel, M. Molkenmarkt, puis il fit une promenade

avec son beau-frère, M. Prillwitz, dans le Thiergarten, où soit par hasard, soit autrement, le prince de Bismark se promenait au même moment.

Dans la soirée, entre sept et huit heures, M. le conseiller Bermann, accompagné de plusieurs agents, entra dans le palais Arnim et y trouva le comte assis dans le salon avec la comtesse sa femme; il lui exhiba un mandat d'arrestation lancé en vertu de certains articles du Code de jurisprudence criminelle de Prusse sur lesquels se basait la première arrestation dont il avait été l'objet.

Le comte fut immédiatement saisi de convulsions nerveuses d'un caractère si grave qu'il ne put se lever de son fauteuil. On envoya aussitôt chercher des médecins, entre autres le docteur Simon, officiellement attaché au tribunal suprême, qui déclara que si l'on transportait le comte à la prison d'Haugsvotel, on mettrait sa vie en danger. Sur cette déclaration, les agents de police consentirent à le garder prisonnier chez lui, où il est constamment surveillé par l'un d'eux.

Le comte a dû être porté dans son lit, où la crise nerveuse a été suivie d'une prostration profonde.

La procédure de la police à l'égard du comte d'Arnim produit une impression défavorable.

Les journaux modérés insistent pour que le gouvernement donne des explications officielles.

La Gazette de l'Allemagne du Nord confirme que la nouvelle arrestation de M. d'Arnim a été motivée par la découverte de nouveaux incidents importants.

La Gazette de la Croix dit à ce propos, sur la foi de renseignements qui paraissent émaner de l'entourage de M. d'Arnim, que M. d'Arnim, après son élargissement, avait, le 10 novembre, à midi, remis à son défenseur, M<sup>e</sup> Munkel, plusieurs documents qui n'étaient qu'égarés et qu'il avait retrouvés, ainsi que d'autres papiers d'une importance moindre.

En même temps, il avait prié M<sup>e</sup> Munkel de remettre immédiatement ces papiers au tribunal. M<sup>e</sup> Munkel s'acquitta de ce soin sans retard.

La Gazette de la Croix ajoute que le motif de la nouvelle arrestation de M. d'Arnim semble résider dans ce fait que M<sup>e</sup> Munkel aurait pu prendre connaissance du contenu de ces documents.

M<sup>e</sup> Munkel a été interrogé aujourd'hui par le juge d'instruction. Mais, en sa qualité de défenseur de M. d'Arnim, il a refusé de fournir aucun renseignement.

## LETTRES D'ESPAGNE.

Lastaola, 14 novembre.

Laisser dire à nos ennemis qu'ils viennent de remporter une grande victoire contre les carlistes et que ceux-ci sont vaincus pour jamais, cela ne change rien à la vérité que voici:

Si vous entrez à Irun maintenant, vous vous demanderez si vraiment les républicains viendront d'obtenir un succès. Personne ne le croirait, à les entendre.

Les libéraux d'Irun paraissent plus accablés, plus humiliés et plus irrités que jamais. Nos voisins de France, qui connaissent depuis longtemps les manifestations de folle joie auxquelles les gens d'Irun se livrent aussitôt que les carlistes subissent le plus petit échec, sont aujourd'hui dans le plus grand étonnement. Les habitants d'Irun semblent porter le deuil d'un profond malheur. Ils n'ont pas même sonné les cloches, ces cloches si criardes qui annonçaient jadis même les victoires des Prussiens!

Ils se plaignent du gouvernement de Madrid, des généraux libérateurs, de l'armée, du général Loma en particulier, des miquellets, de la France, de tout le monde... et même, mais un peu moins, des carlistes.

Ils comptaient qu'une fois à Irun, les troupes se rendraient à Vera, où elles détruiraient la fabrique de projectiles des carlistes. On a fait au général Laserna des insinuations, des prières, des demandes en ce sens, mais en vain.

— Vous avez défait les carlistes, et vous êtes 14,000 hommes, et Vera n'est qu'à trois lieues d'ici...

— Qui, mais...

— Et les carlistes reviendront sur Irun cent fois s'ils le veulent aussitôt que vous serez partis, et nous serons toujours à leur merci!

Rien n'a pu persuader les généraux ré-

publicains d'aller à la poursuite des carlistes. Les Irunois sont restés dans le désespoir et les troupes sont parties pour Saint-Sébastien, où elles vont s'embarquer pour Santander.

La plupart des propriétaires d'Irun ont eu leurs maisons brûlées par les soldats républicains.

Sur cette affaire, je vous ferai remarquer que tout le monde (surtout les populations françaises de la frontière) a été indigné de la façon sauvage de faire la guerre de ces gens qui se disent amis du progrès et de la civilisation.

Plus de 300 métairies ou fermes ont été brûlées par les miquellets et soldats, après qu'ils les ont pillées. L'on ne dira pas, cette fois, que ce sont les carlistes qui volent et incendient. Les libéraux guipuzcoans, qui avaient quelque chose à perdre, ont été très-irrités de ces scènes de vandalisme. De Renteria à la frontière (trois lieues d'étendue), pas une maison n'est restée debout. Hier même, les habitants de Behobie et de Biriato regardaient pleins d'effroi quelques miquellets détachés d'Irun, qui, avec leurs femmes, allaient par les environs d'Irun et de Lastaola volant et brûlant tout.

La chapelle de Notre-Dame de Guadalupe qui est sur le sommet du mont Faizquibel, au-dessus de Fontarabie, a été souillée, détruite et brûlée par ces barbares. Tous les objets de l'église ont été brisés ou volés le 14, avant qu'on y mit le feu, qui a pu être éteint heureusement par quelques paysans avant qu'il eût dévoré tout l'édifice.

Un Français a été témoin de ces horribles profanations.

Au milieu de l'église, suspendu à la voûte, il y avait un bateau, *ex-voto* de quelque marin probablement.

Voyant qu'on allait le briser, il a voulu l'acheter. On lui a fait payer 2 réaux (50 centimes).

La garnison d'Irun a été renforcée. On dit que les républicains vont garder les hauteurs de Saint-Martial, ce qui ne leur sera pas très-facile en face des carlistes, qui sont toujours à Lastaola.

Hier, le brigadier Egana, nommé commandant de Guipuscoa, a été très-acclamé par les bataillons guipuzcoans à Vera.

Le roi est parti de cette ville. Tous les bataillons sont allés aussi du côté de Tolosa pour en garder les chemins en suivant les mouvements de la colonne républicaine qui se dirige vers Saint-Sébastien.

Le général Ceballos est à Andoain prisonnier et passera bientôt devant les conseils de guerre.

Les pertes des carlistes ont été très-faibles, attendu qu'il n'y a presque pas eu de combat.

Le général Mogrovejo, qui était avec six bataillons à Andoain pour venir en aide aux autres troupes carlistes, aussitôt la bataille engagée, ne put arriver à temps à cause de l'abandon des positions par le général Ceballos.

Les troupes républicaines avaient subi, le premier jour de combat, le 10, une perte de 500 hommes environ, la plupart miquellets, parmi lesquels se trouvent trois capitaines.

Il est fort vrai que les soldats carlistes s'étaient confessés et avaient reçu la sainte communion avant le combat, mais cela est si fréquent et si naturel chez eux que je n'ai pas cru devoir en faire une mention spéciale.

En résumé, l'armée carliste n'est pas entamée par le dernier combat, et bien qu'elle regrette beaucoup son dernier insuccès, elle ne le regarde pas comme une défaite. L'esprit, la foi et le courage sont les mêmes que toujours.

Ceux qui ont quelquefois vu les soldats carlistes seront bien convaincus de la vérité de ces paroles.

## Variétés.

### Saint Martin & la France.

(Suite et fin.)

Sous Charles VII, en 1453, le corps du saint est renfermé dans une nouvelle châsse d'or. C'est une année de gloire pour la monarchie, le sol de la France vient d'être reconquis sur les Anglais. La vertu de Jeanne d'Arc, si dévote à saint Martin, avait régénéré notre pays. C'est à Chinon que la bergère inspirée était venue secouer l'indolence du roi de Bourges, c'est à Tours que l'héroïne, après la délivrance d'Orléans, se rendit pour conduire

Charles jusqu'à Roims et refaire le roi de France. Pour elle, elle dut aller plus loin, jusqu'à Rouen, nationale, il eût fallu le sang d'une vierge pour opérer notre rédemption morale.

Louis XI entoure le tombeau de saint Martin d'un treillis d'argent et y fait placer sa statue de même métal. Mais François I<sup>er</sup> ne suit pas l'exemple de ses prédécesseurs. Commettant une grande faute politique pour être surtout une grande faute religieuse, il ose s'emparer de ce treillis, quoique les habitants lui en offrirent la valeur. Pourtant ce n'est pas un peu plus d'argent monnayé qui sauve un pays. La protection de Dieu y suffit. La défaite de Pavie punit l'imprudent monarque de même que le désastre de Sedan apprendra à Napoléon III que les quelques bataillons rappelés de Rome ont été loin d'augmenter la force morale de son armée et l'ascendant de sa politique.

Nous avançons dans l'époque moderne et en même temps dans le règne du rationalisme. Indiquons seulement les trois grands signes de notre décadence comme puissance chrétienne. En 1562, les protestants pillent l'église de Saint-Martin et brûlent une partie de ses reliques. Tout est bientôt réparé, mais un autre vandalisme, celui de 1793, amène la destruction de l'abside de l'église et du tombeau, et en 1802 la bande noire démolit le reste. Ce sont là les œuvres des ancêtres de nos communs.

V. L'époque contemporaine s'est ouverte par la ruine d'une œuvre nationale qui semble revêtir un double caractère de prospérité politique et morale; elle doit réparer ce crime. La Révolution a voulu remplacer la monarchie par l'anarchie, la royauté par la république, le drapeau blanc par le tricolore, qui signifie le compromis, ou par le rouge qui précède la Terreur, la croix de Jésus et le nom de Martin par la réhabilitation de la chair; la Révolution a voulu faire cela au cri menteur et sinistre de liberté, et elle l'a plus ou moins accompli dans les esprits et dans les cœurs.

Les conséquences de cette perturbation morale et intellectuelle ont produit les décadences et les désastres que nous savons. A l'enthousiasme religieux des croisades, à la foi chrétienne, à l'amour de la France et des rois qui symbolisaient la patrie a succédé l'indifférentisme en politique et en religion. Tantôt c'est le fanatisme militaire qui sacrifie la patrie aux ambitions insatiables du Directoire et de Napoléon I<sup>er</sup>. Tantôt c'est le fanatisme de librepenseur qui la livre au scepticisme et à la corruption, tandis que le libéralisme sous prétexte de justice-milieu et de conciliation lui prête main-forte. Aujourd'hui c'est le fanatisme des sociétés secrètes, franc-maçonnerie, solidarisme ou Internationale qui la condamne au nom de la république universelle, ou de la Commune, ou de je ne sais quelle autre trahison. Et cela pour anéantir le christianisme et convertir la Fille aînée de l'Eglise en prostituée de la Révolution.

Mais cet acharnement démontre précisément la vitalité de cette France chrétienne, création du glorieux saint Martin. Le huguenot n'a pu brûler toutes ses reliques; le franc-maçon de 1793 et de 1802 n'a pu arracher les fondations de sa basilique, il a même reculé devant la démolition des deux tours majestueuses qui témoignent encore de ses colossales proportions; l'impiété non plus n'est pas parvenue à détruire la foi dans les cœurs. Les gouvernements sont païens, la coterie révolutionnaire et une certaine plèbe de fainéants sont payennes, mais la masse de la population demeure chrétienne.

J'en prends à témoin les fidèles qui chaque jour vont s'agenouiller autour du tombeau de notre apôtre national et les pèlerins qui, cette semaine, se rendent de villes éloignées dans l'antique Martinopole. Qu'ils viennent en foule! ils manifesteront que la foi chrétienne est impérissable et ils verront que plus de quinze siècles et de cent dévastations n'ont pu anéantir le culte de saint Martin. Une partie des reliques a survécu, une châsse (1) magnifique les contient et une chapelle remplie d'ex-voto les abrite. Près de deux millions ont été recueillis, un vaste périmètre de maisons a été acheté et les plans d'une restauration prochaine sont exposés.

Dans les temps anciens la reconstruction de la basilique était le signe d'une nouvelle ère de prospérité. Il en sera de même de nos jours: à mesure que le culte de saint Martin recouvrera de sa gloire antique, le relèvement de la patrie suivra une égale progression. Notre apôtre reprendra son action réparatrice sur la France, et par la France sur le monde. Car le progrès n'est pas tant dans les machines qui matérialisent, mais dans la moralisation qui purifie et élève. Multiplier les chemins de fer

(1) Présent d'un riche et généreux propriétaire de Touraine, créé comte romain depuis.

n'est pas civiliser, c'est offrir à l'ennemi victorieux un transport plus rapide au centre du pays quand il n'y a plus assez de poitrines robustes et de cœurs valeureux pour le défendre.

Le télégraphe n'est plus qu'un moyen de tyrannie dans les mains de la centralisation et du monopole, et même une cause de ruine le jour que la canaille peut surprendre ce fil conducteur qui pénètre dans le labyrinthe de nos administrations compliquées. Civiliser, c'est christianiser : nul progrès sans le Christ ! Surgisse donc du sol de la cité de Martin la basilique si longtemps attendue ! Qu'elle grandisse de conserve avec l'église du Sacré-Cœur, et l'œuvre de la régénération commencera ! Les rois très-chrétiens y reviendront prier à la veille des batailles, et la chape de Martin, ce voile sacré qui couvrait son tombeau, flottera avec l'oriflamme fleurdelisée autour de la bannière du Sacré-Cœur pour ramener les fils des preux sur le chemin de la victoire !

J. MESSIRE.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que, conformément à l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 9 novembre 1874,

Les électeurs de la commune de Saumur sont invités à se réunir à la Mairie de Saumur, le dimanche 22 novembre 1874, à l'effet de procéder, par bulletin de liste, au renouvellement intégral du Conseil municipal.

Le scrutin sera ouvert à huit heures du matin et sera fermé à six heures du soir.

Pour la commune de Saumur, le nombre des Conseillers municipaux à élire est de VINGT-SEPT.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 novembre 1874.

Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire de Saumur,  
BODIN.

Les conseils d'arrondissement viennent d'être convoqués pour la seconde partie de leur session, fixée à deux jours, et qui commencera le 23 de ce mois.

Les journaux de Laval nous apprennent qu'un drame terrible s'est passé samedi dans cette ville.

M<sup>me</sup> Dalibard, arquebusier, a été tuée d'un coup de fusil par l'un de ses ouvriers. Celui-ci s'est ensuite brûlé la cervelle dans l'atelier de sa victime.

### TAXE DES CHIENS.

Depuis le 15 octobre, il est ouvert dans chaque mairie un registre aux déclarations des chiens (décrets du 4 août 1855 et du 3 août 1864, rendus en exécution de la loi du 2 mai 1855). A cette occasion, nos lecteurs nous sauront gré de reproduire les lignes suivantes, qui fixent la jurisprudence en cette matière.

Le Conseil d'Etat a consacré, par divers arrêtés, qu'il y a lieu de classer dans la première catégorie, lors même qu'ils serviraient à la garde :

1° Le chien qui vague en liberté dans les rues ;

2° Celui qui accompagne son maître dans ses promenades ;

3° Celui qui est admis au foyer, qui circule dans les appartements ;

4° Celui qu'on laisse jouer avec les enfants ;

5° Celui qui est employé pour chercher les truffes.

Le chien que son état de vieillesse ou d'infirmité rend inutile, et qui est constamment renfermé dans l'intérieur des appartements, est également rangé dans la première catégorie.

La jurisprudence place dans la deuxième catégorie :

1° Le chien qui accompagne son maître à l'extérieur pour les besoins de son commerce et le défend de sa personne : tel est le chien d'un marchand forain ;

2° Celui qui est destiné à la garde exclusive de l'écurie d'un loueur de chevaux ;

3° Celui qui, quelle que soit son espèce, est destiné à la garde des magasins ;

4° Celui qui, sans autre destination, sert à la garde d'une brasserie, d'un étal de boucher, etc. ;

5° Celui qui sert à la garde exclusive d'une ferme, d'une habitation isolée, d'une habitation composée de plusieurs corps de bâtiments séparés les uns des autres par une

grande cour, lors même qu'il ne serait pas tenu à l'attache ;

6° Et, en général, celui qui n'a pas d'autre destination que celle de garder.

### THÉÂTRE.

M. Emile Marck, le sympathique directeur des théâtres d'Angers, jaloux de faire apprécier sur notre scène les œuvres qui obtiennent le plus de succès chez nos voisins, nous annonce, pour lundi prochain 23 novembre, la représentation d'une pièce qui a eu l'honneur de près de trois cents représentations au Gymnase.

Il s'agit d'un des meilleurs ouvrages de Victorien Sardou, NOS BONS VILLAGEOIS, pièce à spectacle, en cinq actes.

La mise en scène, très-soignée, sera absolument la même qu'à Angers. Au premier acte, le lavoir sera un vrai lavoir avec de l'eau naturelle ; au deuxième acte, fête patronale de Bouzy-le-Têt, avec défilé grotesque des sapeurs-pompiers, etc. ; tout est réglé avec un soin spécial, et nous pouvons compter sur une belle représentation qui ne pourra manquer d'exciter vivement la curiosité des spectateurs.

La pièce est gaie, spirituelle, l'intérêt se soutient d'un bout à l'autre et les observations fines y abondent. C'est une œuvre de bon goût et de bonne société.

Les rôles sont distribués aux principaux artistes de la comédie. Un des grands attraits de cette soirée sera sans contredit de voir M. Emile Marck lui-même remplir le rôle du colonel de Villepreux, maire de Bouzy-le-Têt. M. Marck est trop excellent comédien pour qu'il soit utile d'insister : sa participation à l'interprétation d'une pièce est toujours un grand attrait pour le public.

P.-S. — Hier soir, la représentation du *Chalet* et de la *Fille du Régiment* a été bonne pour tout le monde. Les nombreux spectateurs qui y assistaient ont été enchantés de la manière dont les rôles ont été tenus. On a vivement applaudi, non seulement les interprètes des deux pièces, mais aussi le brillant orchestre composé des principaux artistes qui accompagnent l'opéra au Grand-Théâtre d'Angers.

Nous reviendrons sur cette soirée.

### Faits divers.

On n'a pas oublié les scènes de pillage et de dévastation dont le couvent de Picpus fut le théâtre pendant la Commune. Le 5 mai, il fut envahi par les fédérés, qui firent à une rafle générale. Les objets d'or et d'argent furent entassés dans la loge du concierge, et au premier étage s'était installée une sorte de commission chargée de prendre note des objets saisis. Le journal la *Commune*, ne croyant pas si bien dire, appelait cela le bureau de *dépouillement*. Le 73<sup>e</sup> bataillon des insurgés cernait l'établissement religieux, afin d'empêcher qu'on ne vint déranger la besogne des spoliateurs.

Plusieurs religieuses, et notamment M<sup>lle</sup> Augustine Gourdière, directrice d'institution, furent arrêtées et conduites en prison. On arrêta également le médecin de l'établissement.

Quelques-uns des auteurs de ces actes criminels ont été frappés par la justice ; mais plusieurs sont parvenus à se dérober aux poursuites dont ils ont été l'objet. De ce nombre était un nommé François Dijon, que l'autorité militaire recherchait depuis longtemps. Il vient d'être arrêté dans le quartier de la Roquette par les soins de M. Baron, commissaire de police de ce quartier.

François Dijon est un homme d'une quarantaine d'années, ayant reçu une certaine instruction. Pendant la guerre, il était sergent-major dans le 109<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, ce qui ne l'empêchait pas d'aller pérorer dans les clubs. Il fut, avec Félix Belly, l'organisateur de ce fantastique bataillon des « Amazones de la Seine », qui n'exista jamais que sur les affiches.

Au mois d'avril de la Commune, il devint secrétaire du citoyen Huguet, délégué à la police du 1<sup>er</sup> arrondissement, et, en cette qualité, il aurait participé, le 13 avril, au pillage de l'église Saint-Leu.

François Dijon, après la défaite de la Commune, était parvenu à se réfugier en Suisse, mais, se croyant couvert par la prescription, il était rentré en France de-

puis environ huit mois. C'est lui, nous assure-t-on, qui, le premier, dénonça à la Commune les pourparlers existant entre M. Thiers et Dombrowski, au sujet de Paris, que ce dernier devait livrer moyennant un million et demi.

C'est devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre que comparaitra François Dijon.

\*\*\*

La neige a fait son apparition à Guéret (Creuse), le 12 novembre, le lendemain de la saint Martin. En se levant, les Creusois ont vu non-seulement les montagnes, mais les vallées couvertes d'un blanc lincol. La couche de la neige est très-épaisse, sept ou huit pouces ! Et elle ne discontinuait pas de tomber depuis 5 heures du matin.

\*\*\*

Dans *Si j'étais Roi*, le pêcheur Zéphoris demande à être souverain pour un jour seulement. Voilà un individu qui a trouvé moyen de persuader qu'il était député pour un mois :

C'est un audacieux escroc qui, au moyen d'une fausse lettre, a pu toucher à la caisse de la Chambre les appointements de député de M. Cézanne.

Quand ce dernier s'est présenté, il a trouvé l'embarquement fait !

Une enquête est ouverte.

\*\*\*

### Effectif de l'armée allemande.

D'après la *Rand und Quartier liste*, annuaire militaire prussien, l'effectif de l'armée allemande présente en ce moment les chiffres suivants :

#### Troupes de campagne.

Infanterie, y compris les chasseurs et tirailleurs, 490,480 ; cavalerie, 61,000 ; artillerie, 88,200 ; pionniers, 16,462 ; train, 42,632 ; états-majors des régiments, 6,920 ; total, 705,700.

#### Troupe de réserve.

Infanterie, 188,690 ; cavalerie, 23,560 ; artillerie, 16,940 ; pionniers, 4,389 ; train, 40,000 ; total, 243,540.

#### Troupes de garnison.

Infanterie, 264,550 ; cavalerie, 47,380 ; artillerie, 71,350 ; train, 8,920 ; états-majors, 13,500 ; total, 375,700.

#### Pièces d'artillerie, 2,740.

La force totale de l'armée allemande est donc de : UN MILLION trois cent vingt-quatre mille neuf cent quarante hommes, et de : Deux mille sept cent quarante pièces d'artillerie.

M. Thiers dira-t-il encore : *Il ne faut pas se fier à cette fantasmagorie de chiffres ?*

### Dernières Nouvelles.

C'est hier qu'a eu lieu l'ouverture de la session du conseil supérieur de l'instruction publique. S. Em. le cardinal de Bonnechose et M<sup>r</sup> Freppel étaient les seuls évêques présents.

M. de Cumont a ouvert la séance par un discours que publiera aujourd'hui le *Journal officiel*.

Nice, 16 novembre.

M. Thiers a éprouvé hier une légère indisposition. On assure qu'il est guéri aujourd'hui.

L'agence américaine annonce que M. Bazaine est arrivé à Lisbonne le 12 novembre, avec sa famille, par le steamer *Neva*. Il est descendu à l'hôtel de Bragançe.

La nouvelle que M. Bazaine offrirait son épée au gouvernement espagnol est dénuée de fondement.

M. Bazaine arrivera jeudi à Madrid, où il fixera sa résidence définitive comme un simple particulier.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Bibliographie.

Nous avons sous les yeux quelques-uns des nouveaux classiques que la maison Hachette vient d'approprier aux derniers programmes. Il est tout d'abord à remarquer combien les classiques allemands et anglais ont gagné de terrain. Nous nous réjouissons fort de cet envahissement, si longtemps désiré, et ne sommes pas de ceux qui s'affligent de voir renverser tant de solides barrières. La routine commence enfin à s'avouer vaincue : tant mieux. Tous ces classiques s'annoncent bien et ont je ne sais quelle grâce extérieure qui ne déplaira pas aux

enfants. Mais ce qui nous a le plus vivement frappé c'est le système d'annotation. Il est évident que l'on essaie de renoncer à cet absurde système qui consistait, depuis trois siècles, à expliquer les mots et non pas les idées. On en vient à faire appel, pour annoter César et Cicéron, à l'histoire et à l'archéologie. Les notes du nouveau *Plaute* (par M. Benoist) sont tout-à-fait remarquables à ce point de vue. Le *Virgile* (annoté par le même) est un chef-d'œuvre que les Allemands nous pourraient envier. Mais il nous sera peut-être permis d'insister sur les classiques français, et, en particulier, sur ces « classiques du Moyen-Age » qui ont été si longtemps méconnus. Nous avons souvent annoncé à nos lecteurs une nouvelle *Grammaire française* destinée à remplacer cet impérisable Noël et Chapsal, dont le succès est scandaleux : la nouvelle *Grammaire* vient de paraître, et elle est signée d'un nom qui la recommandera à tous ceux qui ont le souci des bonnes études. L'auteur est M. Brachet, celui-là même qui a publié chez Hetzel une *Grammaire historique* parvenue à sa dixième édition, et un *Dictionnaire étymologique de la langue française*, déjà traduit en anglais. Voilà donc un grand progrès, et qu'il faut se hâter de constater. Le même érudit, qui tient surtout au titre de vulgarisateur, vient de publier un *Recueil de Morceaux choisis des grands écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle (accompagné d'une grammaire et d'un lexique de la langue du XVI<sup>e</sup> siècle)*, pour répondre au nouveau programme universitaire du 29 juillet 1874, qui introduit l'étude de la littérature française de la Renaissance dans les classes de rhétorique. Il faut avouer que le Conseil supérieur de l'instruction publique aurait pu proposer une autre époque à l'admiration de nos enfants. Cette Renaissance est bien païenne, et je n'estime pas qu'on puisse avec elle former aisément des chrétiens. Cette réserve une fois faite, il faut considérer la publication de ce volume comme une préface, comme une préparation à cet autre *Recueil* du même auteur, *Morceaux choisis des écrivains français du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, que nous attendons depuis si longtemps. Encore un coup, les vieilles barrières sont rompues, et le XVII<sup>e</sup> siècle, grâce à Dieu, n'est plus le seul qu'on juge digne de notre étude. Voici, d'une part, des *Morceaux choisis de Lamartine*, et, de l'autre, le *Joinville* et le *Villehardouin*, qui sont en train de devenir des classiques « pour de bon. » Nous remercions M. Hachette d'avoir contribué à ce mouvement que, depuis quinze ans, nous avons en vain essayé de provoquer. Cette aurore est bien tardive, mais enfin c'est une aurore.

LÉON GAUTIER.

(Journal le Monde.)

### Marché de Saumur du 14 novembre.

Froment (l'h.) 77 k.	18 76	Huile de lin.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	Graine trèfle	50	30
Seigle . . . . .	75	— luzerne	50	25
Orge . . . . .	65	Foin (h. bar.)	780	85
Avoine h. bar.	50	— Luzerne	780	80
Fèves . . . . .	75	Paille	780	40
Pois blancs . . . . .	80	Amandes . . . . .	50	—
— rouges . . . . .	80	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune . . . . .	50	250
Colza . . . . .	65	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—
Chenevis . . . . .	50	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	112 50	2 <sup>e</sup>	—	—
— chenevis	50	3 <sup>e</sup>	—	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 60
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Champigny, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	» à 105
Varrains, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 100
Bourgueil, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 100
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 100
Restigné 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 106
Chionn, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 96
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

**PLUS DE DENTS GATÉES**  
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste  
**GOULARD**  
Recommandé par les sommités médicales  
Prix : 3 francs.  
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur,  
chez M. Henri MACHET,  
COIFFEUR,  
Rue d'Orléans.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites,

nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étonnements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastral-

gie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISÉMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.

Musicien au 65<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, en envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. CUMON, épicière, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicière, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	61	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	689	75	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	445	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	88	90	»	Crédit Mobilier	370	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	667	50	»
4 % jouissance 22 septembre.	77	75	»	Crédit foncier d'Autriche	550	»	»	Société autrichienne, j. janv.	681	25	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872	98	05	»	Est, jouissance nov.	506	25	»	Orléans	300	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	224	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	877	60	»	Paris-Lyon-Méditerranée	295	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	438	»	»	Midi, jouissance juillet	640	»	»	Est	292	25	»
— 1865, 4 %	472	50	»	Nord, jouissance juillet	1075	»	»	Nord	305	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	301	50	»	Orléans, jouissance octobre.	857	50	1	Ouest	291	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	274	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	552	50	»	Midi	295	»	»
Banque de France, j. juillet.	3903	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	261	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	780	»	»	Vendée	250	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	Société Immobilière, j. janv.	50	2	50	Canal de Suez	483	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	242	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	220	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 2 novembre 1874).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
 9 — 01 — — omnibus.  
 4 — 38 — — soir, omnibus.  
 1 — 12 — — —  
 7 — 27 — — express-omnibus.

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte  
 8 — 30 — — omnibus.  
 9 — 50 — — express-omnibus.  
 12 — 38 — — soir, omnibus.  
 4 — 44 — — —  
 10 — 28 — — express-poste.  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

Et de M. RICOU, avoué à Angers, rue du Mail, n° 6.

**VENTE**

Aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités prescrites pour les biens de mineurs,

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 15.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M. CLOUARD, notaire à Saumur, le vendredi quatre décembre mil huit cent soixante quatorze, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance d'Angers, le trente octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Georges-Edmond Saillant, négociant, demeurant à Angers, avenue de Contades, n° 10 ;

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal du mineur Maurice-Gabriel-Edouard Saillant, son fils, issu de son mariage avec M<sup>me</sup> Alphonse-Blanche Mazeran, son épouse, décédée ;

Ayant M<sup>re</sup> Ricou pour avoué ; En présence de : M. Pulchran-Frédéric Mazeran, propriétaire, demeurant à Angers, avenue de Contades, n° 10 ;

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Saillant, nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, par délibération du conseil de famille dudit mineur, en date du dix-neuf octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Où lui dûment appelé.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M. Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, sur la mise à prix fixée par ledit jugement.

**DÉSIGNATION.**

Une maison, située à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 15, occupée par divers et précédemment par Rigault, teinturier, comprise au cadastre sous le numéro 878, section G.

Cette maison consiste en deux corps de bâtiments élevés en partie sur caves voûtées.

Le premier, sur la rue de la Tonnelle, comprend au rez-de-chaussée, boutique, arrière-boutique, corridor, pompe, petite cour et lieux d'aisances ; au fond du corridor, escalier conduisant aux étages supérieurs, à l'entresol, chambre à feu sur la rue et cabinet sur la cour ; au premier et au deuxième étage, même distribution, greniers au-dessus.

Le second corps de bâtiments, séparé par la petite cour, comprend : cuisine et magasin au rez-de-chaussée, chambre à feu et magasin à

l'entresol, deux chambres à feu au premier, chambre à feu et grenier au second, grenier au-dessus.

Cette maison joint au nord M. et M<sup>me</sup> Tessier, au midi M<sup>me</sup> Lecomte, par-devant, au couchant la rue de la Tonnelle, par-derrière, au levant un passage commun, numéro 879, section G du cadastre, dit ruelle d'Enfer.

Sur la mise à prix de onze mille neuf cents francs. ci . . . . . 11,900 fr.

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M. CLOUARD, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M. RICOU, avoué à Angers, rue du Mail, 6, poursuivant la vente.

Pour extrait, Angers, le treize novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : G. RICOU.

Enregistré à Angers, le quatorze novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DE FAZAS DE LA BOISSIÈRE.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 29 novembre 1874, à midi.

En l'étude.

**DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRES, VIGNES ET BOIS**

Sises commune de Souzay, Contenant en totalité trois hectares quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares, et appartenant à M<sup>lle</sup> Fouquet et à M<sup>me</sup> veuve Champ-neuf.

Pour le détail des parcelles, voir les placards affichés. S'adresser au notaire. (571)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**MAISON**

A Saumur, rue du Temple, 17.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

En l'étude de M. CLOUARD, notaire, Le dimanche 29 novembre 1874, à une heure de l'après-midi.

**UNE MAISON**

Comprenant quatre chambres et un grenier, avec cour et jardin, au Petit-Puy, commune de Saumur, joignant la route, M. Granger et M. Latreille, et appartenant à M. Picard, plâtrier.

Ferme annuelle : 225 francs ; mise à prix : 1,200 francs. (563)

**MOULINS**

**A VENDRE**

A proximité du chemin de fer.

Par suite de licitation.

L'un situé à Bourgueil, dit le moulin de la Planche, à 4 paires de meules, avec maison de maître, habitation de meunier, vastes bâtiments d'exploitation, grand jardin.

Revenu, 2,000 francs. — Mise à prix, 25,000 francs.

L'autre sis près Langeais, dit le moulin de Varenne, à 2 paires de meules, avec 2 hectares de terre et prés.

Revenu, 630 francs. — Mise à prix, 7,000 francs.

Très-belles chutes d'eau sur d'excellentes rivières.

Une seule enchère adjudgera. Grandes facilités de paiement.

L'adjudication aura lieu : Pour le premier moulin, à Bourgueil, en l'étude de M. GIRAULT, le 6 décembre 1874 ;

Et, pour le deuxième moulin, à Langeais, en l'étude de M. BIERNANT, le 15 décembre 1874. (557)

**A VENDRE**

**UN JARDIN**

De 6 ares 90 cent. environ.

Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. CORBEIL, au Pont-Fouchard. (464)

**A LOUER**

PROCHAINEMENT,

**UNE PORTION DE MAISON**

Située rue de la Comédie, en face le Square.

Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, Levée-d'Enceinte, n° 27.

S'adresser à M. LAPORTE. (568)

**CHARBONS ANGLAIS ET FRANÇAIS**

De toutes sortes, pour vapeur et foyers domestiques, COKE; ARDOISES pour bâtiments.

**E. FORGE FILS**

8, rue du Petit-Versailles, anciennement quai de Limoges, 151.

Prix actuels, rendus à domicile :

Cardiff (Merthyr) en roches, fr. 6 • les 100 kilog.  
 Sunderland (longues flammes). 4 80 — ou 4 20 l'hectolitre.  
 Coke . . . . . 2 • —  
 Ardoises pour bâtiments . . . . 26 • les mille, droits d'octroi en plus.

Des prix spéciaux sont établis pour les ventes importantes.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Avec Cour, Jardin, Remise et Écurie.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

**LA VELOUTINE**

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

**POMMADE SATIN**

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.

9, rue de la Paix. — Paris.

**AVIS**

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATIL-LON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (575)

**AVIS.**

M. ANTOINE CLAVEAU, maître de carrières à Saumoussay, commune de Chacé, prévient les négociants qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter la dame Louise LEQUIPE, sa femme. (574)

L'ETUDE DE M. MEHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaurepaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

**PLUS DE MERCURE!!!**

Les DRAGÉES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infatigables contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, Maladies de vessie, incontinenances ou rétentions d'urine. Trait. sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse; rue Malabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier. (338)

Saumur, imprimerie P. GODET.

**SOCIÉTÉ DES TERRES DE LA SOLFATARRE DE POZZUOLI**

47, rue du Faubourg-Montmartre. — PARIS.

**ENGRAIS POUR LA VIGNE — PRÉSERVATIF DU PHYLLOXERA**

La Terre de la Solfatarre de Pozzuoli (marque A), préparée sous la direction du professeur de Luca, membre de l'Institut de France, est à la fois le préservatif le plus certain contre le phylloxera et l'engrais le plus énergique pour la Vigne. Son emploi augmente la quantité du produit de la Vigne et en assure la qualité, car elle rend au sol les éléments que la culture lui a enlevés et à des prix tels qu'aucun engrais industriel ne peut y parvenir. La potasse, l'ammoniaque, la chaux, l'alumine, le soufre et enfin les sels arsenicaux, sulfuriques et sulfureux qu'elle renferme en font un engrais puissant et insecticide le plus complet pour la Vigne.

Des expériences concluantes, communiquées par M. Victor Boric à la Société centrale d'Agriculture de France, ont démontré la valeur de la Terre de la Solfatarre de Pozzuoli (Forum Vulcani campi Phlegæi des anciens) non-seulement comme engrais, mais comme agent destructeur du phylloxera et des autres insectes, par les principes qu'elle contient.

La Terre de la Solfatarre (marque B) remplace très-avantageusement le soufre pour détruire l'oidium, le phylloxera ailé et les autres insectes qui attaquent les tiges et les fruits de la Vigne.

Les demandes d'entrepositaires pour les chefs-lieux de départements et d'arrondissements doivent être accompagnées de références. (560)